








Dispositif Eco Energie Tertiaire

Mise en œuvre pour les collectivités de
Cornouaille

Rappel des mission CEP

-  • Suivre vos consommations d'énergie et d'eau du patrimoine public, à partir d'un bilan sur 3 ans
-  • Visiter l'ensemble du patrimoine bâti et réaliser des pré-diagnostic énergétiques
-  • Préconiser des actions efficaces pour maîtriser vos consommations et dépenses
-  • Accompagner vos projets de construction, rénovation et production d'EnR
-  • Sensibiliser élus et personnels communaux aux enjeux de la transition énergétique

Le dispositif Eco Energie Tertiaire

Tout d'abord... un court sondage :

RDV sur **menti.com**

Code à renseigner : **8822 5500**

[Lien et code](#) à retrouver dans le fil de discussion

Le dispositif Eco Energie Tertiaire

Une dernière question . . .

Retour sur **menti.com**

Nouveau code à renseigner : **1076 5398**

[Lien et code](#) à retrouver dans le fil de discussion

Définition des étapes clés

ETAPE 1 : Identification du patrimoine assujetti



Bâtiment

d'une surface égale ou supérieure à 1 000 m² exclusivement alloué à un usage tertiaire.



Toutes parties d'un bâtiment

à usage mixte hébergeant des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est égal ou supérieur à 1 000 m².



Tout ensemble de bâtiments

situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée égale ou supérieure à 1 000 m².

Notion d'unité foncière - exemple



1 unité foncière

Surface cumulée = 1394 > 1000 m²

Les 3 bâtiments sont assujettis

Définition des étapes clés

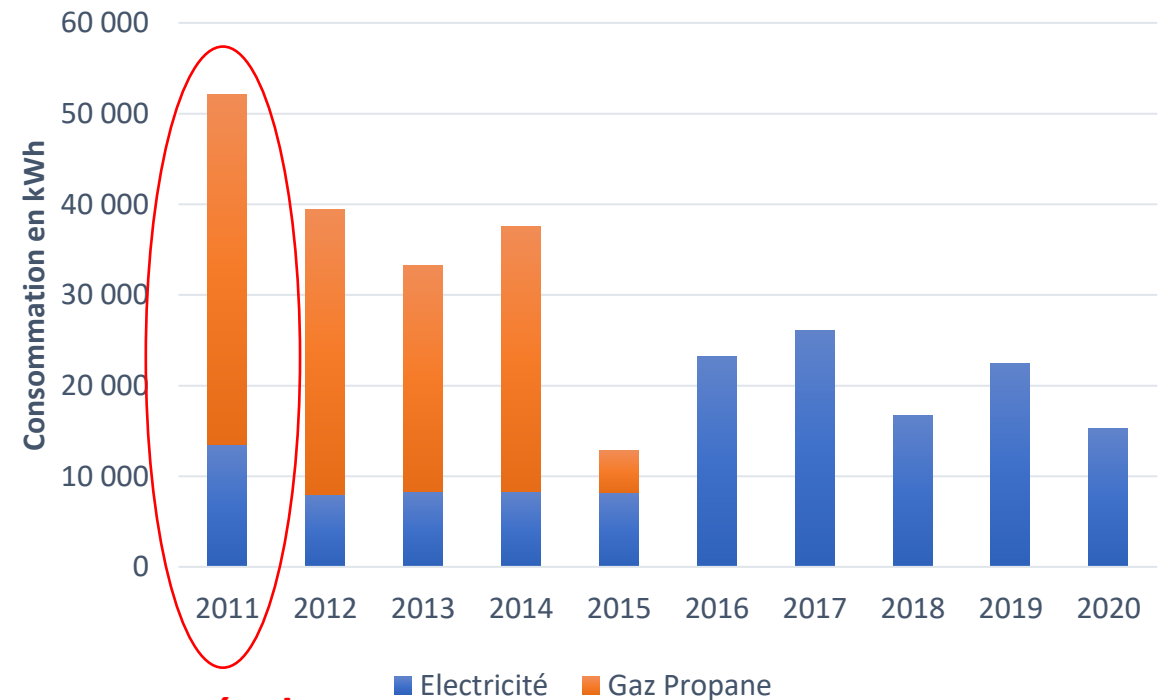
ETAPE 1 :

- Identification du **patrimoine assujetti**

ETAPE 2 :

- Collecte et analyse des données bâtementaires
> **identification d' une année de référence**

Exemple : vestiaires où la production d'eau chaude sanitaire a été remplacée



Année de référence

Définition des étapes

ETAPE 1 :

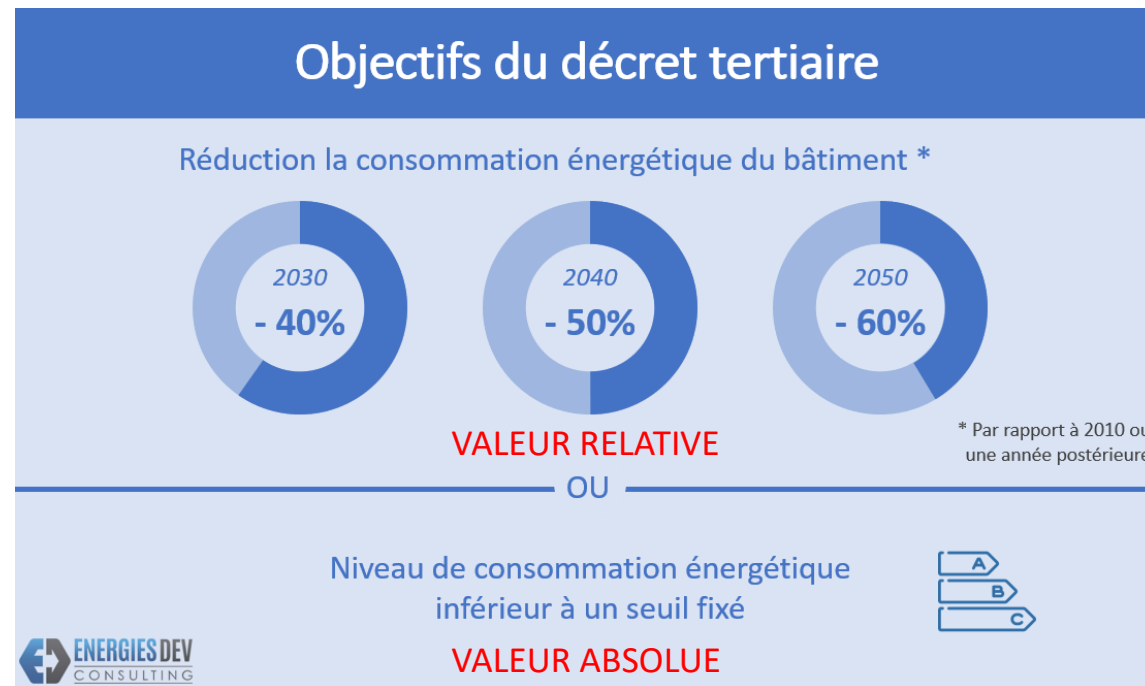
- Identification du **patrimoine assujetti**

ETAPE 2 :

- Collecte et analyse des données bâtimentaires > **identification d' une année de référence**

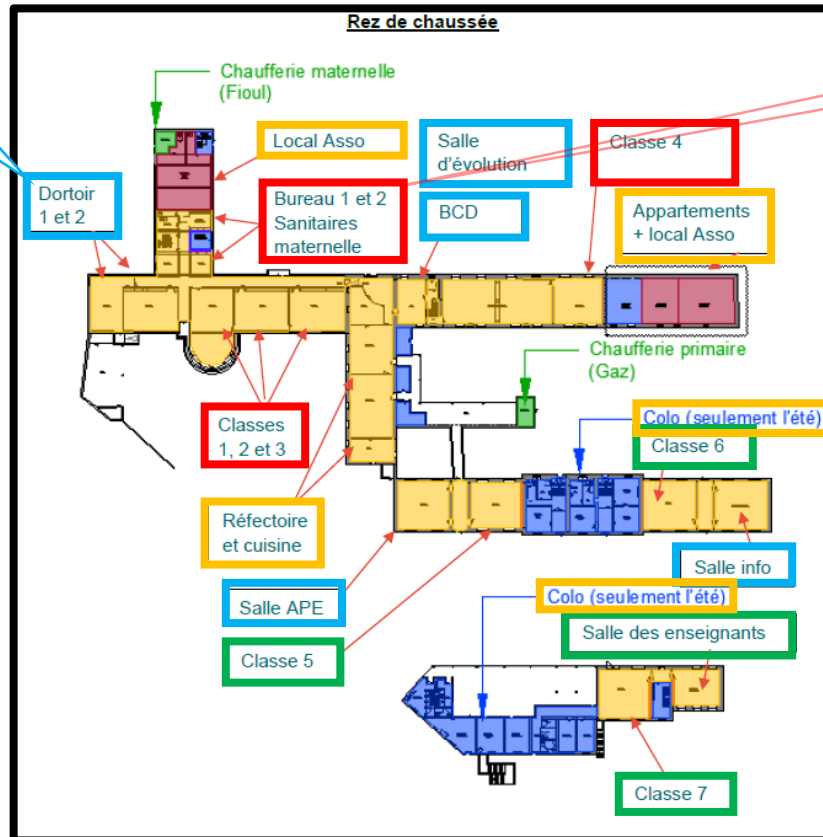
ETAPE 3 :

- **Calcul des objectifs en valeur relative et absolue** et proposition d'objectifs mutualisés



Exemple d'un groupe scolaire

Attention aux spécificités des sous-catégories !



Attention aux spécificités des sous-catégories !

Catégories identifiées : ENSEIGNEMENT
Sous-catégories identifiées :

85.10Z : enseignement pré-primaire

85.20Z : primaire

85.60Z : Salle multi-activités

Zone sans Cabs définie

Définition des étapes

ETAPE 1 :

- Identification du **patrimoine assujetti**

ETAPE 2 :

- Collecte et analyse des données bâtimentaires > **identification d' une année de référence**

ETAPE 3 :

- **Calcul des objectifs en valeur relative et absolue** et proposition d'objectifs mutualisés

ETAPE 4 :

- Saisie des données bâtimentaires et de consommation (dont année de référence) sur **OPERAT**
> **avant le 30 septembre 2022**

ETAPE 5 :

- Elaboration d'**un plan d'actions** en concertation avec la commune

Positionnement du Sdef

- Le SDEF proposera une mission d'assistance pour les communes et communautés de communes adhérentes au service CEP de la Cornouaille
- Prestation non comprise dans la mission CEP
 - > La prestation proposée sera définie lors du 1^{er} trimestre 2022
 - > Coût de la prestation non défini à ce jour.



Dispositif Eco Energie Tertiaire

Merci pour votre attention . . .